



LE CLAMIBUS

Plus de 300 Clamartois empruntent chaque jour la navette de transport en commun gratuite qui assure une liaison inter quartier. Un moyen d'éviter la voiture.



Mon toit produit de l'électricité

Un Clamartois se félicite d'avoir fait installer des panneaux solaires sur le toit de sa maison.

→ A force d'entendre parler des panneaux solaires, Ivan Schmitt a eu envie de franchir le pas. Son pavillon de la rue des Roissis est équipé depuis le printemps d'une centrale solaire photovoltaïque, qui permet de transformer le rayonnement solaire en électricité de façon naturelle, sans émettre de gaz à effet de serre (CO²). « Je suis très content de mon choix, explique-t-il. Avec ces 21 m² de panneaux solaires, l'installateur m'a assuré que j'obtiendrais au moins 2000 kilowatt/heure par an. Je suis maintenant sûr d'y parvenir : cet été, en deux mois et demi, j'ai déjà produit 800 kilowatt/heure ». Que devient l'électricité ainsi produite ? « Soit on la consomme, soit on la réinjecte sur le réseau EDF, partiellement ou en totalité », explique Michel Boukris, dont la société a équipé la maison d'Ivan Schmitt. Celui-ci a choisi de revendre l'intégralité de sa production à EDF, la solution la plus rentable. « Je revends ce que je produis au tarif de 57 centimes d'euros le kilowatt/heure. Un prix très avantageux quand on sait qu'EDF vend aux particuliers son électricité aux environs de 10 centimes du kWh », précise-t-il. Les distributeurs d'électricité - dont EDF - ont obligation de signer un contrat d'achat sur 20 ans. Une garantie qu'apprécie Ivan Schmitt, car son installa-

tion photovoltaïque a tout de même coûté la bagatelle de 23 000 €. Heureusement, il a considérablement allégé la facture grâce à plusieurs aides : 1 500 € de la Région, 8 400 € en crédit d'impôts, ainsi qu'un crédit de 8 000 € dans le cadre du 1% patronal.

Si le geste écologique est la première des motivations, le calcul financier s'avère également intéressant pour les propriétaires d'une maison. A condition que celle-ci corresponde à des critères bien précis : la charpente doit être en bon état, le pan de toit doit être orienté au sud et ne pas recevoir d'ombrage projeté (éviter cheminée, arbre ou antenne), sa pente doit avoisiner 35°.



UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE, COMBIEN ÇA COÛTE ?

POUR UNE INSTALLATION D'ENVIRON 18 M² CAPABLE DE PRODUIRE ENVIRON 2100 KWH PAR AN :

- Un couple bénéficie pour sa résidence principale d'un crédit d'impôts de 8 000 € sur les matériels installés par un professionnel + 200 € par enfant à charge (dans la limite de 50% de 16 000 €).

- Le Conseil régional d'Ile-de-France donne une subvention forfaitaire de 1300 € au titre des frais de pose, si cette pose est réalisée par un installateur agréé.
- Une installation bien orientée a un coût « posé » d'environ 22 000 € TTC. Pour une famille avec deux enfants, le montant qui reste à sa charge une fois le crédit d'impôts déduit et la subvention obtenue s'élève à 12 000 €. Le revenu net d'impôts est d'environ 1 130 € (rentabilité proche de 9 %).